Chronique spiritualité du 6 décembre 2025

L'alimentation : un droit fondamental… qui dépend encore trop de la charité

Par Yanick Soumis, directeur général de Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au Québec, les quatre dernières années (2022–2025) montrent une croissance ininterrompue de la faim: plus de 3,1 millions de demandes par mois en 2025, en hausse de 37 % depuis 2022. (Jean Gagné)

Dans les grandes déclarations internationales, se nourrir n'est pas un privilège : c'est un **droit humain fondamental**. Depuis 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que chaque personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, *notamment pour l'alimentation*. En 1976, le Canada et le Québec a même ratifié un traité international, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui l'engage à garantir ce droit pour tous.

Mais entre les promesses inscrites dans les textes et la réalité sur le terrain, il y a des humains qui ne peuvent s'alimenter convenablement. En 2025 au Canada, le quart de la population est victime d'insécurité alimentaire, et ce dans l'une des sept économies les plus avancées au monde (G7).

Quand un droit reste théorique

Au Canada, contrairement à d'autres pays, le droit à l'alimentation n'a jamais été inscrit dans la Constitution. Ce n'est pas un droit auquel on peut faire appel devant les tribunaux, comme la

liberté d'expression ou la protection contre les discriminations. C'est un engagement moral et politique, mais sans véritable mécanisme pour le faire respecter.

Résultat : le droit à l'alimentation est souvent traité non pas comme un droit, mais comme un **problème de charité**. On répond à la faim par des collectes de denrées, des campagnes spéciales et des paniers de Noël. Ces gestes sont essentiels et portés avec une générosité admirable, mais ils ne remplacent pas une politique qui garantirait réellement à chacun la possibilité de se nourrir avec dignité.

La faim, au Canada et au Québec, ne vient pas d'un manque de nourriture, mais d'un manque de revenus.

2025 : une tendance préoccupante

Au Québec, les quatre dernières années (2022–2025) montrent une **croissance ininterrompue** de la faim : plus de **3,1 millions de demandes par mois** en 2025**, en hausse de 37% depuis 2022.** Près d'**1 million de personnes aidées** en fréquentation mensuelle, soit **49% plus de personnes depuis 2022**. Une part importante provient de **familles avec enfants soit 20,9% et 20,6% pour les ménages travailleurs**.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notre banque alimentaire régionale, Moisson Saguenay-Lac-St-Jean constate une tendance plus inquiétante de la faim depuis 2022. **Le Bilan-Faim 2025** indique **plus de 71 000 demandes d'aide alimentaire mensuelle** sont répondues, **une hausse de 93% depuis 2022.** Plus de **16 000 personnes** aidées en fréquentation mensuelle, **une augmentation de 102% depuis les quatre dernières années. 34% des familles aidées ont un enfant et 31% des ménages ont un emploi.**

Les causes : une équation simple, mais brutale

On peut tourner le problème dans tous les sens, mais toutes les études sont unanimes.

L'insécurité alimentaire est directement liée au revenu.

Quand les loyers explosent, quand le prix des aliments grimpe, quand les salaires stagnent, quand les prestations d'aide sociale restent en deçà du coût réel de la vie, ce n'est pas seulement la capacité de consommer qui s'effondre. C'est un droit humain fondamental qui vacille.

L'inflation récente, combinée à la hausse fulgurante du coût du logement, a frappé de plein fouet les ménages les plus vulnérables.

Les banques alimentaires, malgré leur mission essentielle, ne peuvent pas corriger des facteurs aussi vastes et structurels. Elles peuvent alléger la faim pas la faire disparaître.

Respecter vraiment le droit à l'alimentation : par où commencer ?

Pour que le droit à l'alimentation soit plus qu'un idéal, il faut agir là où les solutions sont les plus efficaces : **le revenu**, **le logement**, et **les politiques publiques**.

1. Rehausser les revenus des ménages

- Augmenter les prestations d'aide sociale au-dessus du seuil de pauvreté.
- Améliorer les crédits d'impôt pour les familles à faible revenu.
- Rehausser progressivement le salaire minimum vers un revenu viable.
- Moderniser l'assurance-emploi pour couvrir davantage de travailleurs.

2. S'attaquer au coût du logement

- Développer massivement le logement social et communautaire.
- Encadrer les hausses de loyer.
- Soutenir les ménages pour les coûts de chauffage, d'énergie, de transport.

3. Transformer les politiques alimentaires

- Reconnaître formellement, dans une loi, le droit à l'alimentation.
- Fixer des cibles de réduction de l'insécurité alimentaire et publier des résultats annuels.
- Appuyer davantage les organismes communautaires pour diversifier et améliorer l'offre alimentaire.

- Proposer des programmes de cartes d'achat alimentaire plutôt que seulement des sacs de denrées.

4. Engager les municipalités et la population
Les villes et MRC jouent un rôle crucial : aménagement favorable à l'agriculture urbaine, marchés solidaires, jardins communautaires et prioriser l'autonomie alimentaire régionale.

Et la société civile donateurs, bénévoles, citoyens peut pousser les gouvernements à reconnaître que **la faim n'est pas une fatalité : c'est une question de choix politique.**

En conclusion : un droit, pas une faveur

La faim n'est pas une question de mauvaise gestion, de malchance ou de charité insuffisante. C'est un problème de revenus et d'inégalités.

Et tant que le Canada continuera de traiter l'insécurité alimentaire comme un enjeu humanitaire plutôt que comme une violation de droits humains, **les banques alimentaires continueront de servir de pare-chocs social.**

On doit l'éviter et on peut l'éviter.
Parce que dans un pays aussi riche que le nôtre, personne ne devrait dépendre de la générosité de ses voisins pour exercer un droit fondamental : celui de **manger à sa faim, avec dignité.**